

# CENT QUATRE #104PARIS

lieu infini d'art  
de culture  
et d'innovation  
direction  
**José-Manuel Gonçalves**

entrée du public  
5 rue Curial  
administration  
104 rue d'Aubervilliers  
75019 Paris  
01 53 35 50 00  
www.104.fr

## AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Publié le 3 novembre 2021

**CENTQUATRE-PARIS**

104 rue d'Aubervilliers – 75019 Paris

**Avis de Publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public au CENTQUATRE-PARIS (75019) suite à une candidature spontanée pour une occupation de la Loge Curial Nord.**

**Le CENTQUATRE-PARIS a reçu une candidature spontanée pour la mise à disposition temporaire de Loge Curial Nord pour l'installation d'une boutique fleurs/plantes à destination du public.**

**Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public du CENTQUATRE-PARIS pour l'exercice d'activités économiques, celui-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP afin de solliciter tout opérateur économique à manifester leur intérêt pour l'occupation de la Loge Curial Nord mise à disposition par le biais d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), précaire et révocable du public, conformément à l'ordonnance 2017- 562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.**

**L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».**

**Dans le cadre de cette demande, les activités envisagées consistent en l'installation d'une boutique de vente de fleurs/plantes ainsi que d'ateliers par petits groupes et ce sur une**



superficie totale d'environ 27m<sup>2</sup>.

Les conditions d'occupation du domaine public sont les suivantes :

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord du CENTQUATRE-PARIS
- La redevance mensuelle relative à l'occupation sera déterminée de la manière suivante :  
Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance mensuelle de 337.50€ HT mensuel hors charges au CENTQUATRE-PARIS et d'une part variable de 2.5% de son chiffre d'affaire.  
Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le 26 novembre 2021 à 18h00 auprès du CENTQUATRE-PARIS, soit par courrier recommandé ou soit par courrier électronique, aux adresses suivantes :

Adresse postale : CENTQUATRE-PARIS – 104 rue d'Aubervilliers – 75019 PARIS

Adresse électronique : [l.masse@104.fr](mailto:l.masse@104.fr)

Cette consultation n'est pas une procédure de marché public.

Date d'envoi du présent avis : 03/11/2021